



Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AOO)
N° 002/MAE/DNGR/FER/TX/2022

- 1- Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans [Sans objet].
- 2- Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage à travers la Direction Nationale du Génie Rural a obtenu un financement du Fonds d'Entretien Routier (FER) dans le cadre d'exécution de son budget/Programme exercice 2022, une enveloppe financière destinée à financer **les travaux de reconstruction d'ouvrages de franchissement (ponts)**, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des Marchés relatif aux **travaux de reconstruction d'ouvrages de franchissement (ponts)**. Les travaux seront exécutés dans les préfectures relevant des Bureaux Techniques du Génie Rural (BTGR) de Boké, Guéckédou, Kankan, Labé, et N'Zérékoré ;
- 3- Les travaux sont répartis en cinq (05) lots distincts et exécutés dans des délais compris entre Quatre (04) et Cinq (05) mois.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'élevage sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

Lot 1 : Travaux de reconstruction d'un pont de 18ml x 5,50m au PK 0+400 de la piste Guingan - Thiaguiss , dans la commune rurale de Guingan , Préfecture de Koundara

Lot 2 : Travaux de reconstruction d'un pont de 22 ml/3 sur le cours d'eau Konkouréwol au PK 1+00 sur l'axe RN1 (Tamagaly) – Madina Oula, dans la Commune Rurale de Konkouré; Préfecture de Mamou

Lot 3 : Travaux de reconstruction d'un de 12 ml x 2,5m sur le cours d'eau Mamouwol au PK 1+500 axe Horè Mamou - Goumbambè, dans le secteur de Thianguï; Préfecture de Mamou

Lot 4 : Travaux de reconstruction d'un pont de 17 ml x 2,50 m sur le cours d'eau Takhouré au PK 2+00 de la piste Bentourayah - Friguiady, dans la commune rurale de Manéah ; Préfecture de Coyah.

Lot 5 : Travaux de reconstruction d'un pont de Koylawol 16ml x 2,50m axe Commune Urbaine - Lougammè - Bangayah, dans la commune urbaine, Préfecture de Koubia

Lot 6 : Travaux de reconstruction du pont de 10 ml x 3m au PK 5+800 de la piste Noborotono - Zappa, dans la commune rurale de Koyama, Préfecture de Macenta.

Lot 7 : Travaux de reconstruction d'un pont de 12ml x 2m au PK 33+700 sur la piste Samani (pont) Fifa via Djélikourou Mankintin, dans la commune rurale de Didi, Préfecture de Siguiri.

Lot 8 : Travaux de reconstruction du pont de 10 ml x 3m au PK 4+800 sur le cours d'eau de la piste RN6 (Siguiri) - Fadou via Fairadou, dans la commune rurale de Batè Nafadji ; Préfecture de Kankan.

Lot 9 : Travaux de reconstruction du pont de 20 ml x 4m au PK 6+120 et sa décharge 3mlx2m au Pk6+00 sur le cours d'eau Gouan de la piste Carrefour Tonon – Tonon, dans la commune rurale de Guéasso, préfecture de Lola.

- 4- La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
- 5- Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Nationale du Génie Rural (DNGR) du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage aux adresses suivantes : **Email : ftoure@magel.gov.gn Tél : 622 29 86 25 ; 621 41 88 58 ; 622 69 59 00 & 620 61 38 44** DNGR, Commune de Matoto, Quartier Matoto Marché à partir des heures suivantes : du lundi au vendredi de 08 heures à 16 heures 30 mn.
- 6- Ne sont pas admises à concourir à cet appel d'offres les personnes physiques ou morales reconnues défaillantes dans le cadre de la mise en œuvre de projets antérieurs de construction de réhabilitation et d'entretien des pistes et ouvrages de franchissement dans les institutions suivantes : DNGR du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, DNER et DNRP du Ministère des Infrastructures et des Transports, qui verront leurs offres refusées sans analyse.

Cependant, ne sont autorisées à soumissionner dans le présent appel d'offres, que les entreprises titulaires des marchés qui sont en phase de la réception provisoire.

- 7- Une redevance de **0,6%** du montant hors taxe du marché sera prise en charge par l'attributaire au bénéfice de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) conformément aux dispositions de l'article 17 du Code des Marchés Publics **et au Décret N° D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020 et de l'article 2 de l'arrêté conjoint AC/2020/2304/MEF/MB/SGG du 07 Août 2020.**
- 8- Les exigences en matière de qualifications sont : l'expérience technique prouvée à l'appui, la situation financière, la capacité de financement, le matériel à mobiliser et le personnel à affecter (voir DAO).

9-Le document Dossier d'Appel d'Offres sera retiré par le soumissionnaire lui-même ou son représentant après paiement d'un montant non remboursable de trois millions (**3 000 000**) de Francs Guinéens.
répartit comme suit :

- **20%** des produits de vente du DAO reviennent à l'autorité contractante;
- **30%** des produits de vente du DAO reviennent à l'ARMP au compte bancaire **N°011000307** ouvert à la Banque Centrale de la République de Guinée;
- **50%** au compte **N° 41110710** du Trésor Public ouvert à la Banque Centrale de la République de Guinée.

10- Les offres (techniques et financières) doivent être obligatoirement soumises en ligne sur la Plateforme de gestion des appels d'offres du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à l'adresse : <https://offre.magel.gov.gn> au plus tard le jeudi 02 juin 2022 à 10H GMT.

Les offres devront être rédigées en langue française et les versions physiques déposées en quatre exemplaires dont un original et trois copies à l'adresse ci-après **Direction Nationale du Génie Rural (DNGR) Quartier Matoto Marché corniche, BP : 65 Conakry, République de Guinée.** Pour tout renseignement supplémentaire, prière de s'adresser à l'adresse ftoure@magel.gov.gn

Les entreprises qui ne souhaitent pas soumettre leurs offres financières dans les parties de la plateforme préparées à cet effet, doivent télécharger sur la plateforme leurs offres financières sur un fichier en (Excel, pdf ; etc.) codé, en vue de fournir le code lors de l'ouverture des plis.

La date limite du dépôt des offres est fixée au jeudi 02 juin 2022 à 10 heures ; L'ouverture le même jour à 10 heures trente minutes (10h30). Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des Soumissionnaires concernés.

En cas de recours au dépôt physique, l'offre doit inclure aussi une clef USB contenant le fichier électronique (technique et financier) du soumissionnaire.

NB : La clef USB est une partie intégrante de l'Offre du soumissionnaire si le dépôt physique est nécessaire.

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou leurs représentants.

Elles seront couvertes d'une caution de soumission émanant d'une Institution bancaire ou d'une caution fournie par tout organisme financier agréé à cet effet (article 67 du code de marchés publics) qui devra demeurer valide pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.

Le montant de la caution de soumission et le délai d'exécution des travaux définis pour chaque lot est le suivant :

N° des lots	Délai des travaux (mois)	Site des lots	Montant de la Caution (GNF)
1	4	Reconstruction d'un pont de 18ml x 5,50m au PK 0+400 de la piste Guingan - Thiaguiss , dans la commune rurale de Guingan , Préfecture de Koundara	24 560 000

2	5	Reconstruction d'un pont de 22 ml/3 sur le cours d'eau Konkouréwol au PK 1+00 sur l'axe RN1 (Tamagaly) – Madina Oula, dans la Commune Rurale de Konkouré; Préfecture de Mamou	22 657 686
3	4	Reconstruction d'un pont de 12 ml x 2,5m sur le cours d'eau Mamouwol au PK 1+500 axe Horè Mamou - Goumbambè , dans le secteur de Thiangu; Préfecture de Mamou	28 292 299
4	4	Reconstruction d'un pont de 17 ml x 2,50 m sur le cours d'eau Takhouré au PK 2+00 de la piste Bentourayah - Friguiady, dans la commune rurale de Manéah ; Préfecture de Coyah	16 523 072
5	4	Reconstruction du pont de Koylawol 16ml x 2,50m axe Commune Urbaine - Lougammè - Bangayah , dans la commune urbaine , Préfecture de Koubia	21 500 000
6	4	Reconstruction du pont de 10 ml x 3m au PK 5+800 de la piste Noborotono - Zappa, dans la commune rurale de Koyama , Préfecture de Macenta	13 750 000
7	4	Reconstruction d'un pont de 12ml x 2m au PK 33+700 sur la piste Samani (pont) Fifa via Djélikourou Mankintin , dans la commune rurale de Didi , Préfecture de Siguiri	16 500 000
8	4	Reconstruction du pont de 10 ml x 3m au PK 4+800 sur le cours d'eau de la piste RN6 (Siguiri) - Fadou via Fairadou, dans la commune rurale de Batè Nafadji ; Préfecture de Kankan	13 750 000
9	5	Reconstruction du pont de 20 ml au PK 6+120 et sa décharge 3ml x 2m au PK 6+00 sur le cours d'eau Gouan de la piste carrefour Tonon - Tonon, dans la commune rurale de Guéasso, Préfecture de Loia	28 753 250

Conakry, le 29 Avril 2022

Le Ministre



Mamoudou Nagnalen BARRY

